

Direction Générale des Services  
GB/FB

## DÉCISION MUNICIPALE N°2023105

### Renforcement du Dispositif DECI – Phase 2 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var

#### Le Maire de la Commune du Lavandou

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

**Vu** la délibération en date du 4 août 2020 par laquelle le conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité et notamment de « *demander à tout organisme financeur public ou privé, l'attribution de subventions* »,

**Considérant** que la Commune du Lavandou a terminé la première phase de renforcement de son dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI),

**Considérant** qu'une seconde phase de déploiement va être engagée à compter du mois de septembre 2023,

**Considérant** que cette opération est éligible à une aide financière du Conseil Départemental du Var,

#### DECIDE

**Article 1 :** De solliciter une subvention d'un montant de 264 000 € dans le cadre des aides aux communes allouées par le Département du Var,

**Article 2 :** Le plan de financement prévisionnel, sur la base de dépenses subventionnables d'un montant de 330 000 € HT, est le suivant :

Conseil Départemental du Var : 264 000 € (80%)

Commune du Lavandou (autofinancement) : 66 000 € (20%)

**Article 3 :** Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

**Article 4 :** Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 4 juillet 2023

Le Maire  
Gil Bernardi

